

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL D'ECOLE**

<b>ECOLE : MATERNELLE CALADE SAINT ROCH</b>	<b>DATE : 02/06/2026</b>
Adresse : 1, Route du Chemin Neuf – 06410 BIOT	

**PARTICIPANTS :**

Directrice : Mme DELAÎTRE Fabienne (Terracotta : PS/MS/GS).

Enseignantes : Mme NEGRO Florence (Bouton d'or : PS/MS/GS), Mme MONTENON Florence (Indigo : PS/MS/GS),  
Mme FARGANEL Rachel (Emeraude : PS/MS/GS)

Adjointe au Maire déléguée à l'Education et la Petite Enfance : Mme PAVAN-GRASSO Laura.

Adjoint à l'urbanisme, délégué au bâtiment : Gérard PETIT

Conseillère Municipale déléguée au périscolaire et à l'extrascolaire : Mme Valérie SCIOLLA

Conseiller municipal aux espaces verts : M. Thierry BORGHI

Représentants des Parents d'Elèves : Aude CAMUS, Marine CANESSA, Isabelle PILLON, Océane VOTTE

Responsable du Service Education Loisirs Jeunesse : Mme Anne DUMAS-MITON

Référente éducation : Mme Christine LE GOFF

Responsable des Services Techniques : M. Jean-Philippe JONCHERAIS

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Jocelyne CAMATTE (excusée)

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Effectifs 2026/2027
- 2/ Projets pédagogiques de fin d'année et pour la rentrée
- 3/ Budget et interventions municipales
- 4/ Questions diverses

**POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :**

**Prévision effectifs 2026/2027 :**

Pour le moment :

36 GS

39 MS

26 PS

École : 101 élèves. 4 classes. Moyenne de 25,25 pour le moment.

Effectifs légèrement en baisse si nous n'attendons pas de multiples arrivées pendant l'année comme nous l'avons vécu cette année. A l'heure actuelle, les classes sont à 27.

Depuis l'an dernier, une nouvelle politique est mise en place par la municipalité concernant les dérogations : les dérogations sortantes ne sont plus validées sauf pour des départs dans le privé ou des écoles internationales et les dossiers MDA (ULIS). Les dérogations internes sont très limitées (en fonction des effectifs des écoles biotoises).

Projections sur 2 ans évaluées par le service des affaires scolaires : grosses baisses des effectifs, comme prévu partout ailleurs (réduction de moitié dans deux ans).

L'équipe d'enseignantes et d'ATSEM existante restera la même à la rentrée.

**Projets de fin d'année et pour la rentrée :**

- Afin de clore avec convivialité cette année scolaire, nous invitons les parents d'élèves à passer un moment

agréable dans la classe de leur enfant pour partager un **petit-déjeuner** (café, thé et viennoiseries) de 8h30 à 9h la semaine du 15 juin.

- Le mardi 5 mai et le lundi 11 mai, nous sommes allés visiter les **jardins du MIP à Mouans Sartoux**.
- Le mercredi 27 mai, Florence MONTENON et ses élèves ont produit un **spectacle sur l'eau au Théâtre de la Licorne** à Cannes en partenariat avec le conservatoire qui a pris en charge tous les frais. Les enseignantes remercient sincèrement la municipalité de permettre la présence des ATSEM lors de l'ensemble des temps forts de l'école (spectacles, réunions avec les familles, remise des diplômes aux élèves de grande section, etc.). Cette reconnaissance de leur engagement est particulièrement appréciée, tant les ATSEM occupent une place essentielle au sein de l'équipe éducative et participent activement à la réussite des projets de l'école.
- Les soirs du mardi 19 et du jeudi 11 juin, nous recevrons **les futurs PS et leurs parents** pour leur présenter l'école.
- Les **enfants de la crèche Les Diabiotins** viendront nous rendre visite le mardi 16 juin.
- Le lundi 22 juin, **les futurs CP iront visiter l'école Langevin**.
- Le mardi 23 juin, les GS iront expérimenter le **self de l'élémentaire** et le même jour au soir, nous organisons une **remise des diplômes aux GS**.
- Concernant les activités physiques financées par la municipalité, nous avons redemandé les **activités cirque et** avons demandé **l'activité judo (jeux d'opposition)** pour la rentrée.
- **L'organisation de l'école** restera sensiblement la même à la rentrée : deux services de cantine de deux classes chacun. Les petits et autres dormeurs seront répartis dans les deux dortoirs à 13h20.
- **Elections des parents d'élèves** : la nouvelle recommandation de la CNIL est désormais moins restrictive et la mise en place du **vote électronique** est désormais possible dès la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, la municipalité avait anticipé cette évolution en intégrant ce dispositif au budget 2026. Elle se positionne donc favorablement quant à son utilisation. En résumé, pour utiliser le vote électronique (via ONE ou un autre ENT) à la rentrée, trois conditions doivent être réunies : l'accord de la municipalité (propriétaire et responsable des outils numériques de l'école), la consultation du conseil d'école, l'information des parents d'élèves sur les modalités retenues. Vote du conseil à la question « êtes-vous favorable à la mise en place du vote électronique lors des élections des parents d'élèves de la rentrée 2026 ? » : pour l'adoption : 10 voix, contre l'adoption : 0, abstentions : 0. Le service Education commence à rédiger des tutoriels pour les directrices et les parents d'élèves.

## **Budget et interventions municipales**

Le **budget municipal** ayant été voté le 29 avril au dernier conseil municipal, nous avons commandé des fournitures et des meubles pour le bureau. Le montant octroyé pour les fournitures et les animations est de 5775 euros (55 euros par élève), la dotation investissement cette année est de 2000 euros.

Concernant les comptes de la **coopérative scolaire** cette année :

### **Entrées :**

Les **adhésions des parents** (1625 euros) qui permettent aux enseignantes de financer les activités de la classe.

Pour le collectif : Le **don de l'APE Biot Village** (1800 euros : 400 euros par classe + 200 BCD).

L'entreprise **Bentley** nous a à nouveau octroyé une **subvention** (1680 euros) pour nos projets pédagogiques. Une autre campagne est ouverte pour l'année prochaine. Les ventes de **photos scolaires** (981 euros).

### **Dépenses :**

Spectacle de Noël (650 euros), cadeaux de Noël aux enfants (351 euros), petits déjeuners aux parents (185 euros plus le café), assurance et adhésion à l'OCCE (365), les ingrédients des ateliers pâtisserie avec le CCAS, les œufs en chocolat (environ 200 euros), achat de matériel pédagogique pour les séances EVAR (Éducation à la Vie Affective et Relationnelle, 140 euros), le nouveau costume du Père Noël (100 euros), un meuble range-serviettes de cantine (534 euros), une table (178 euros), des cadeaux de remerciement pour certains intervenants, les chocolats chauds des enfants lors de la visite guidée du village (110 euros). Dépenses à prévoir pour la fin de l'année : petits déjeuners avec les parents, pizzas et tartes pour la remise des diplômes aux GS.

### **Interventions municipales :**

Concernant la **gestion de la chaleur dans l'école**, toutes les classes sont maintenant équipées de brasseurs d'air et la cour est équipée de brumisateurs. La pose de la climatisation dans la salle d'accueil (salle refuge) est prévue pour cet été, elle sera utilisée en cas de fortes chaleurs avec une température modérée (préconisations de 6 degrés de moins qu'à l'extérieur). À ce jour, les conditions de travail restent délicates dans les deux classes exposées côté cour. Les deux autres bénéficient d'un environnement plus tempéré, tant par leur orientation que par la possibilité d'utiliser le matin des dortoirs climatisés. Cette situation crée un écart sensible de confort thermique entre les différentes classes. M. Joncherai préconise la décharge du bâtiment toutes les nuits en laissant ouvertes les fenêtres oscillo battantes, l'utilisation des stores occultants même si cela oblige à allumer la lumière et réfléchir à la pose de films sur les fenêtres. Il n'y a pas de stock de climatiseurs mobiles qui pourraient être utilisés ponctuellement par les deux classes concernées. La pose d'osier pour remplacer la toile d'ombrage de la cour défectueuse se fera au plus vite.

Concernant le **projet de végétalisation de l'école** : quand est-ce que des solutions seront proposées à l'équipe de la maternelle ? Depuis quelques années, la ville a pour projet de végétaliser toutes ses écoles. Après Langevin, un projet est en cours pour l'école Olivari qui accueille le centre de loisirs. Des études pour les écoles maternelle et élémentaire

Calade Saint Roch suivront. M. Borghi signale les difficultés d'amener des végétaux, surtout des arbres dans l'école dont la cour est un toit terrasse. M. Petit nous informe que le bureau d'étude prenant en charge les travaux d'Olivari sera sans doute interrogé pour le village et que l'on peut faire appel au CAUE (Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Var qui a une grande expérience dans la végétalisation des établissements (« cours oasis »). En attendant, l'équipe enseignante est très ouverte à la visite fréquente du potager municipal de Saint Eloi tenu par Sydney Eurlings. Si cela est possible, elle souhaiterait même envisager un projet tel que la « classe dehors ».

Concernant les **problèmes d'hygiène**. Une amélioration est perceptible, mais le niveau de propreté reste perfectible et n'atteint qu'un standard correct. Actuellement nous sommes en transition. La société Rémanence prend le relai pour assurer le ménage jusqu'à l'établissement d'une nouvelle société en août. Un appel d'offre est en cours.

### Questions diverses

Concernant les cours d'Anglais de Kristine Livingston ayant lieu sur le temps périscolaire et mis en place par l'Association Amstramgram, Anne Dumas-Miton demande une prise de décision sur leur reconduction avant la fin de la semaine scolaire afin de rédiger au plus vite une nouvelle convention. Cette année a été demandé une participation financière aux familles. Le conseil trouve dommageable que tous les enfants n'y participent pas.

La **kermesse** organisée par l'APE du village aura lieu le vendredi 26 juin à partir de 18h à 22h.

Clôture de la séance à 20h25.

Fait à Biot, le 2 juin 2026.

Le Président

du Conseil d'Ecole : Fabienne DELAÎTRE



Le Secrétaire

de séance : Rachel FARGANEL



